CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

ACCREDITATION N°4-0523, LISTE DES SITES ET PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E18368 **VALABLE JUSQU'AU** 19/06/2024

ÉDITÉ LE **27/07/2023**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 20/11/1989
Forme juridique : SAS
Capital : 10 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC PONTOISE 352362321

Siret : **352 362 321 00031**
Code NACE : 4332A
Numéro caisse de congés payés : 210264700175

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 5693392404

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 5693392404

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2022

Raison sociale : **MAYGNAN FERMETURES**
Sigle : MAYGNAN FERMETURES
RUE LOUISE MICHEL
PARC D'ACTIVITES DE LA GARE
95570 BOUFFEMONT

Téléphone : 01 34 39 08 08 **Fax :** 01 34 39 08 04
Portable : 01 34 39 08 08

Site Internet : www.maygnan-fermetures.com
E-mail : nicolas.maygnan@maygnan-fermetures.com

Responsabilité légale :
MAYGNAN NICOLAS PRÉSIDENT

Effectif moyen : 11 **Tranche de classification :** EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures en maison individuelle, petit collectif et petit tertiaire Mention RGE	18/05/2021
4511	Fourniture et pose volets, stores, portails, rideaux, grilles, portes de garage et portes sectionnelles - résidentiel et tertiaire Mention RGE	26/01/2021
4512	Fourniture et pose volets, stores, portails, rideaux, grilles, portes de garage et portes sectionnelles - collectif - tertiaire et industriel Mention RGE	26/01/2021

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021

DUPLICATA WWW.QUALIBAT.COM

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT
Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

AGENCE QUALIBAT
AGENCE PARIS
20 BIS RUE BOISSIERE
RDC
75016 PARIS CEDEX 16

Version 01-2018

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.